

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2021

RATIFICATION ORDONNANCE RELATIVE AUX MODALITÉS DE REPRÉSENTATION
DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS RECOURANT POUR LEUR ACTIVITÉ AUX
PLATEFORMES - (N° 4481)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 46

présenté par

M. Corbière, M. Quatennens, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,
Mme Obono, M. Larive, M. Ruffin, Mme Ressiguier, Mme Fiat, M. Coquerel, M. Bernalicis,
M. Lachaud, Mme Autain, Mme Taurine et Mme Rubin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.